



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# MANIFESTE

Un modèle de progrès social

**LA  
PROTECTION  
SOCIALE  
QUE NOUS  
VOULONS**

JUILLET 2025



# LA PROTECTION SOCIALE QUE NOUS VOULONS

## UN MODÈLE DE PROGRÈS SOCIAL

Alors qu'on célèbre cette année les quatre-vingts ans de la création de la Sécurité sociale, celle-ci fait l'objet d'attaques sur sa prétendue insoutenabilité économique et financière à long terme. De la part des milieux conservateurs et patronaux, cette offensive idéologique est d'une rare intensité.

Cfdt:

LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

**La CFDT s'engage dans cette bataille culturelle.** Défenseuse des intérêts matériels et moraux des travailleurs, notamment de leurs droits à la Sécurité sociale, **la CFDT entend ouvrir un débat, en matière de protection sociale, sur ce qu'est le modèle social français : ce qu'il est, ce qu'il doit rester, ce en quoi il doit progresser.**

Comment qualifier notre modèle social ? Quelle est la nature de la crise qu'il affronte ? Quels sont pour nous les scénarios que nous refusons formellement ? À quels principes nous référerons-nous pour apporter à cette crise des réponses justes et efficaces ? Ce texte répond à ces quatre questions. À grands traits, il esquisse la protection sociale que nous voulons : **un modèle de progrès social.**

Entre la promesse républicaine, la réalité de l'action publique (des dispositifs sociaux en l'occurrence) et le ressenti qu'expriment les travailleurs, les manquements voire les renoncements que nous constatons sont les causes d'une perte de confiance dans la Sécurité sociale et sa pérennité en particulier, et dans les institutions républicaines et la démocratie de façon plus générale. La lutte contre l'extrême droite passe aussi par l'analyse des causes objectives de cette perte de confiance et l'élaboration de réponses opérationnelles permettant d'y remédier.

La solidité du pacte social, compris comme l'adhésion d'une société à son modèle social, est constitutive de la cohésion nationale, qui est l'un des facteurs de la compétitivité économique. Dans le contexte géopolitique actuel, la solidité du pacte social est aussi déterminante dans la construction d'un « esprit de défense », défini comme la manifestation collective de la cohésion nationale face aux risques et menaces qui pèsent sur la sécurité du pays. À cet égard, il n'y a pas d'opposition à établir entre dépenses sociales et effort de défense.

# 1 | NOUS SOMMES ATTACHÉS AUX PRINCIPES, AUX INSTITUTIONS ET, POUR L'ESSENTIEL, AUX POLITIQUES PUBLIQUES QUI CONSTITUENT NOTRE MODÈLE SOCIAL.

Cfdt:

LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

La notion de modèle social désigne l'ensemble des principes, des institutions et des politiques publiques qui organisent les relations sociales dans un pays. Elle inclut la régulation du marché du travail (le rôle des partenaires sociaux, les garanties apportées par le droit du travail), le système de protection sociale (le degré de couverture, le mode de gestion et de financement, les mécanismes de redistribution) et les services publics (en particulier l'éducation et la formation). Les chercheurs y ajoutent parfois le rôle joué par les réseaux familiaux.

## LES SOURCES DE NOTRE MODÈLE SOCIAL

Un modèle social est le fruit d'une histoire. Il est le produit d'une culture. En France, les principes républicains sont fondateurs du modèle social : il s'agit de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (la reconnaissance des droits civils et civiques, le triptyque « liberté, égalité, fraternité »), de l'État de droit (la hiérarchie des normes, la séparation des pouvoirs, l'égalité devant la loi), de la laïcité ou encore du droit à l'éducation.

Notre modèle social se réfère en outre aux principes d'une République sociale : ceux du Préambule de la Constitution de 1946 (les droits de la femme ; les droits sociaux, tant individuels que collectifs ; les principes d'une économie sociale de marché) ; la promotion sociale par l'éducation, la formation et le travail ; le projet d'une réduction des inégalités ; l'affirmation de droits opposables ; l'organisation de solidarités intergénérationnelles.

Notre modèle social intègre enfin des principes éthiques : la valorisation de l'effort et du mérite ; le droit à l'erreur et au changement ; la garantie d'un secours de la collectivité et d'un accompagnement en cas de difficulté ; la promesse d'un soutien apporté à chacun, au cours de son existence, dans ses efforts pour s'émanciper ; celle aussi de favoriser la promotion sociale, le cas échéant sur plusieurs générations ; le respect de la diversité de la société ; le devoir d'un accueil digne pour les migrants ; le droit à compensation pour les personnes vivant avec un handicap ; et (cet apport est plus récent) l'attention portée au développement durable et à la biodiversité.

## LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE MODÈLE SOCIAL

Élaboré à la Libération, notre modèle social actuel s'est développé pendant les Trente Glorieuses et a été réformé à plusieurs reprises depuis le premier choc pétrolier. Des pans entiers de la population ont bénéficié de l'extension du champ de la Sécurité sociale ou du renforcement de son niveau de protection : indépendants, agriculteurs, cadres, etc. **De nouveaux risques sociaux (ces événements susceptibles de réduire temporairement ou définitivement la capacité des travailleurs à gagner leur vie ou d'accroître leurs dépenses) ont été couverts**, ne serait-ce que partiellement, par exemple l'accompagnement social des publics menacés d'exclusion (même si les aides sociales, faute d'un financement suffisant de l'État, sont aujourd'hui remises en cause par certains conseils départementaux), ou encore la compensation du handicap et l'accompagnement de la perte d'autonomie (où beaucoup d'améliorations néanmoins restent attendues).

Dans la branche Maladie, à côté des caisses, les mutuelles et ce que nous appelons aujourd'hui « les groupes de protection sociale », gérés paritairement par les représentants des salariés et des employeurs, ont vu leurs prérogatives respectées, reconnues puis développées, garantissant une meilleure « solvabilisation » de la consommation de soins et de bien médicaux. Dans la branche Vieillesse, aux régimes de base se sont ajoutés des régimes complémentaires, dont la gestion équilibrée est pilotée par les partenaires sociaux. Ces extensions et ces renforcements ont été le fait d'organismes divers, remplissant leurs missions à différents échelons (national, interprofessionnel, de branche, d'entreprise, départemental, municipal, etc.), qui tous avaient en commun une indépendance ou une autonomie de gestion sur un objet déterminé.

Cfdt:

LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

## L'ORGANISATION DE NOTRE MODÈLE SOCIAL

Le modèle social français repose sur trois types de transferts : des assurances sociales collectives d'abord, financées par des cotisations assises sur le travail ; des prestations d'assistance ensuite, généralement sous conditions de ressources, financées par l'impôt et par des taxes ; des services publics universels enfin (l'éducation et la santé), qui sont subventionnés mais parfois payants aussi.

**L'organisation du système de protection sociale s'est référée à quatre principes à la Libération.**

**Le premier est l'universalité** : toute la population résidente est couverte par la protection sociale (de base et complémentaire, avec une spécificité : le copaiement de mêmes prestations par la branche Maladie de la Sécurité sociale et les organismes complémentaires d'assurance maladie). **Le deuxième est l'unité** : en 1945, tous les risques sociaux devaient être gérés au sein d'un même régime ; mais il en est allé différemment par la suite. **Le troisième principe est l'uniformité** : les prestations de protection sociale sont assurées en fonction des besoins de chacun. **Le quatrième principe est la gestion par les représentants des assurés sociaux** : les intérêts des assurés sociaux sont gérés par des représentants désignés. Naturellement, à l'occasion de la généralisation de la Sécurité sociale à toute la population et à presque tous les risques sociaux, l'application de ces principes a enregistré des évolutions.

Au cœur du modèle social, la Sécurité sociale avait pour principe fondateur : « chacun contribue à la Sécurité sociale selon ses moyens et bénéficie de ses prestations selon ses besoins ». Pour la CFDT, ce principe nous oblige.

## 2 | NOUS SOMMES RÉSOLUMENT ENGAGÉS DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS À LA CRISE D'EFFICACITÉ, DE FINANCEMENT ET DE LÉGITIMITÉ QUE CONNAÎT AUJOURD'HUI LA SÉCURITÉ SOCIALE.

Cfdt:

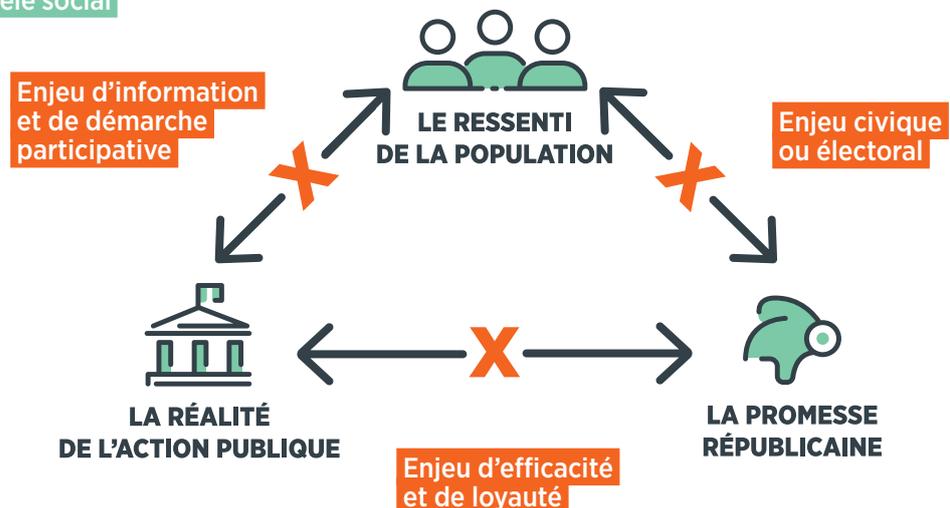
LA PROTECTION SOCIALE QUE NOUS VOULONS

Sans l'adhésion de la population à la promesse républicaine, sans la preuve de sa mise en œuvre efficace, et sans la confiance de nos contemporains dans la capacité de nos institutions à tenir cet engagement dans la durée, alors il y a de la déception, de l'inquiétude, de la colère, de la violence et politiquement tantôt de l'abstention, tantôt de la radicalisation, les deux s'accommodant fort bien l'une de l'autre.

À cet égard, nous regrettons que les dernières Lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS) et la Loi de finances (LF) aient encore fragilisé notre modèle social, en n'apportant pas de réponse à des problèmes structurels, par exemple les difficultés d'accès à l'offre de soins, et en privilégiant des mesures d'économies de court terme, aussi injustes qu'inefficaces à moyen terme, telle que la réduction du montant des indemnités journalières pour arrêt maladie dans les secteurs privé et public.

Notre modèle social, en effet, est confronté à une triple crise d'efficacité, de financement et de légitimité.

Trois causes de fragilisation du modèle social



Quand la réalité de l'action publique n'est pas à la hauteur de la promesse républicaine, il y a un enjeu d'efficacité ou d'efficience, voire de loyauté. Quand son ressenti conduit la population à perdre confiance dans la promesse républicaine, il y a un enjeu civique (abstention) ou électoral (radicalisation). Quand ce ressenti diffère de la réalité de l'action publique, il y a un enjeu d'information ou pédagogique, mais aussi d'écoute des usagers et des professionnels sur la qualité du service rendu. Dans les trois cas, le modèle social est fragilisé. La situation actuelle se caractérise par la conjonction de ces trois crises.

## UNE CRISE D'EFFICACITÉ

**Après une baisse significative en 2022, les dépenses de protection sociale en euros constants sont reparties à la hausse en 2023 dans la plupart des pays de l'Union européenne, mais pas en France. Dans notre pays, en effet, les dépenses de protection sociale à prix constants ont reculé pour la deuxième année consécutive : -2,0 % en 2022 et -1,9 % en 2023.** Il n'y a pourtant pas de fatalité au rétrécissement du champ de la protection sociale en France, ni à la dégradation du niveau des prestations.

D'autant que notre système de protection sociale est confronté à l'apparition de nouveaux risques sociaux : l'insécurité de l'emploi, la déqualification professionnelle, le chômage de longue durée dans une conjoncture économique qui redevient moins favorable, le développement et la chronicisation des affections de longue durée, la monoparentalité et la perte d'autonomie des personnes âgées. Notre modèle social ne parvient pas non plus à enrayer la montée des inégalités de revenus ou de patrimoines, ni d'accès au marché du travail, aux services publics, aux professionnels de santé et plus largement à tous ces « possibles » que sont la réussite scolaire, la mobilité sociale ou les trajectoires professionnelles. Les inégalités sociales en matière d'espérance de vie et d'espérance de vie en bonne santé restent importantes. Les besoins et les attentes de la population sont considérables.

Cfdt:

LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

## UN SOUS-FINANCEMENT

Le déficit de la Sécurité sociale en 2024 (18,2 Md€) et 2025 (22,1 Md€ prévus) enregistre un niveau inédit hors crise économique ou sanitaire. La Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) mobilisera en outre l'ensemble de ses ressources pour rembourser à l'horizon de 2033 la dette de la Sécurité sociale accumulée entre 2020 et 2023 (123 Md€). **Après la crise financière de 2007-2008, la Sécurité sociale a enregistré des déficits d'un niveau comparable à celui d'aujourd'hui entre 2009 et 2012, qui ont été réduits avant la crise sanitaire de 2020-2021. Quand la pandémie a commencé, la dette sociale était sur le point d'être amortie complètement.** La gestion des déficits cumulés par l'intervention de la Cades a alors démontré toute son efficacité. L'expérience nous enseigne que la fragilisation financière de la Sécurité sociale n'est donc pas inéluctable, ni même irréversible.

Les dépenses sociales sont considérées comme soutenables, sur le plan financier, si les crédits attribués et prévus suffisent pour payer les dépenses déjà engagées et, plus généralement, les dépenses obligatoires ou inéluctables. Manifestement, tel n'est plus le cas, avec les risques considérables qu'emporterait par ailleurs une hausse des taux d'intérêt, compte tenu du niveau des déficits publics.

**Les dépenses sociales sont soutenables, sur le plan économique, si leur financement, essentiellement assis sur les revenus d'activité, ne pèse pas d'un poids trop lourd sur la compétitivité de l'économie et notamment sur le coût du travail. C'est un enjeu important pour la CFDT.**

Dans le cadre de l'offensive idéologique lancée contre la Sécurité sociale, une information erronée est trop souvent colportée : **la hausse des cotisations sociales réduirait les salaires nets et, partant, aurait un effet négatif sur l'activité et sur la productivité. La réalité est tout autre, car les cotisations de Sécurité sociale et les contributions n'ont pas fait l'objet de hausses de taux ces dernières années** : leurs taux ont été inchangés et ils ont même enregistré des baisses. Ainsi, le niveau des cotisations et des contributions de Sécurité sociale est-il resté relativement stable à 45% entre 1980 et 2018 et il a même fortement diminué depuis 2015. Sur une période longue, le niveau des cotisations hors régime général a certes fortement progressé (13% en 1980, 21% en 2025), les cotisations à l'Agirc-Arrco représentant les deux tiers de la hausse ; toutefois, même ces cotisations sont relativement stables depuis 2019. Au total, s'agissant de la Sécurité sociale, les cotisations salariales et des travailleurs indépendants occupent donc une place qui s'est réduite en quarante ans. Bref, sur une longue période, les cotisations de Sécurité sociale ont baissé et pourtant la productivité s'est dégradée. La cause de cette dégradation est à rechercher plutôt, notamment parmi les travailleurs âgés et les plus jeunes, du côté de l'évolution du taux d'emploi (c'est-à-dire du rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population en âge de travailler). Pour la CFDT, l'amélioration du taux d'emploi des seniors, dans des emplois de qualité, est l'un des leviers de l'amélioration de la situation financière de la branche Vieillesse.

**Attachée à l'évaluation des politiques publiques, la CFDT est favorable à la remise en cause des exonérations de cotisations sociales qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en faveur de l'emploi.** À cet égard, la CFDT demande d'une part de conditionner les exonérations de cotisations sociales sur les salaires inférieurs à 1,6 Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) à la conformité des salaires minimums des branches professionnelles au Smic et à la révision quinquennale des systèmes de classification. Elle demande d'autre part de transformer les exonérations de cotisations sociales au-delà de 1,6 SMIC en aides directes conditionnées à l'amélioration de la qualité de l'emploi.

**La CFDT est persuadée de la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources pour le financement de notre modèle social, prélevées notamment sur une assiette plus large que celle des seuls revenus d'activité, en partageant les efforts entre tous de façon plus équitable.**

Cfdt:

LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

## UNE PERTE DE LÉGITIMITÉ

**Dans le discours dominant, les bénéficiaires sont de plus en plus stigmatisés, les solidarités intergénérationnelles sont mises à mal, l'individuel tend à l'emporter sur le collectif,** même si plus personne ne prétend que le « ruissellement » serait plus efficace que la redistribution. Dans l'action publique, les services publics enregistrent une réduction de leurs effectifs, sont menacés par le recours à l'externalisation et pâtissent d'un accueil physique qui se réduit. Ce n'est pas simplement l'efficacité de notre modèle social (sa capacité à atteindre ses objectifs), ou même son efficience (sa capacité à y parvenir au moindre coût) qui sont aujourd'hui contestées. Au fond, c'est sa légitimité même qui est mise en cause, c'est-à-dire son aptitude à concrétiser la promesse républicaine que résumait ces trois formules : « permettre à chacun de vivre dignement », « soutenir chacun, au cours de son existence, dans ses efforts pour s'émanciper » et, surtout, « rendre possible la promotion sociale, le cas échéant sur plusieurs générations ».

**La perception d'une inefficacité de l'État et des services publics, la crise de confiance dans le futur, la perte de confiance dans le progrès et le sentiment d'un risque de déclassement social et/ou territorial expliquent, en grande partie, l'audience grandissante des médias et partis politiques les plus « antisystème »,** qui sont souvent réactionnaires et racistes.

Peut-être aussi la promesse républicaine a-t-elle perdu en clarté ? En matière de protection sociale, « à chacun selon ses besoins » ne veut pas dire que l'on pourra traverser la vie sans qu'aucun risque social n'ait d'impact, ni que tout devrait être gratuit.

# 3 | LA FRAGILISATION DE NOTRE MODÈLE SOCIAL POURRAIT FAVORISER QUATRE ÉVOLUTIONS QUI SERAIENT AUTANT DE RENONCEMENTS AUXQUELS NOUS NOUS OPPOSONS.

Cfdt:

LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

Avec la plus grande fermeté, nous nous opposerons à quatre évolutions qui seraient à la fois destructrices pour notre système de protection sociale et délétères pour la société tout entière.

## LA « DÉS AFFILIATION »

Nous devons lutter contre l'augmentation, et l'inscription dans la durée, des situations individuelles relevant de ce que le sociologue Robert Castel appelle la « désaffiliation » et qui désigne le non-recours au droit, en particulier le renoncement aux soins. L'attrition sociale, liée à la pauvreté et constitutive de l'exclusion, est un péril majeur pour notre cohésion sociale. Les politiques de Sécurité sociale doivent y apporter des réponses en ayant conscience des risques de maltraitance institutionnelle, même involontaire, de populations fragilisées. Les caisses de Sécurité sociale doivent maintenir un accueil physique (y compris dans les maisons France services), tenir compte de la persistance de l'illectronisme à un niveau significatif et ne pas limiter leur action à l'« aller vers ».

## LA « PRÉFÉRENCE NATIONALE »

Nous nous opposons aussi au scénario de la « préférence nationale », revendiqué par l'extrême droite. Il consisterait à réserver aux nationaux le bénéfice de dispositifs auxquels ouvrent droit aujourd'hui le travail ou la résidence. **Alors que notre société apparaît fragilisée, nous pensons qu'il importe de préserver tout ce qui fait société, et qui pourrait le faire davantage, à savoir l'affiliation justement, dans l'exercice de droits sociaux, à des collectifs de différente nature, caisse de Sécurité sociale, assurance chômage, mutuelle, groupe de protection sociale, syndicat, association, etc.** Dans cette perspective, la protection sociale doit continuer à couvrir les risques sociaux des étudiants, travailleurs et retraités, et les droits sociaux doivent continuer à être ouverts aux résidents, dans l'approche la plus universelle possible. **L'universalité renvoie à une certaine conception de l'humanité, celle d'une égale dignité attachée de chaque personne. Accessoirement, elle permet aussi de lutter contre l'assignation des personnes à ce qui serait l'un de leurs traits**

**d'identité, cette assignation identitaire étant vite destructrice de toute fraternité**, de tout sentiment d'appartenance à un collectif large, et pas seulement affinitaire ou communautaire.

## LA « PRIVATISATION »

Un autre scénario est celui, dans le langage courant, de la « privatisation », c'est-à-dire de la bascule du collectif vers l'individuel, ou de la solidarité vers l'assurance personnelle, l'épargne de précaution voire la prétendue responsabilisation des bénéficiaires qui pénalise en fait les plus vulnérables. La protection sociale doit répondre à de nouveaux besoins (les personnes âgées dépendantes, les personnes vivant avec un handicap, l'impact des risques environnementaux), ou mieux répondre aux besoins d'une partie de la population (la petite enfance, les jeunes qui devraient pouvoir bénéficier d'une ouverture automatique des droits à des couvertures sociales plus généreuses et mieux adaptées, les travailleurs indépendants et/ou précaires, les travailleurs âgés).

Pourtant, **faute de dégager des ressources suffisantes pour la Sécurité sociale, les pouvoirs publics opèrent des transferts de charges importants vers les organismes complémentaires d'assurance maladie et les ménages, ou leur font supporter des taxes significatives, ce qui peut conduire au renoncement à des soins nécessaires au plan médical.** Il ne faut pas, mesure d'économie après mesure d'économie, réduire le champ ou le niveau de couverture des dispositifs de protection sociale existants, même si ceux-ci doivent s'adapter régulièrement aux évolutions de la société et de l'économie.

Si ce scénario était mis en œuvre sous prétexte de réserver le bénéfice de la protection sociale aux plus pauvres, alors la protection sociale, elle-même, aurait vocation demain à se paupériser. Il y a un enjeu, pour la défense de la République, à garantir aux classes moyennes que notre modèle social reste là pour répondre aussi à leurs besoins et à leurs attentes en termes de solidarité.



LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

## L'ÉTATISATION

Un dernier scénario est celui de l'étatisation. Depuis trente ans, l'État doit rendre compte aux institutions européennes, sous le regard des marchés financiers, du non-respect notamment de deux critères de convergence financière : le niveau de déficit public et le taux d'endettement de l'ensemble des administrations publiques, notamment sociales. La loi organique de 1996, qui prévoit le vote de la LFSS par le Parlement, participe de ce renforcement du rôle de l'État dans le pilotage des recettes et dépenses de Sécurité sociale dans le cadre de la démocratie représentative. Toutefois, se traduisant par un exercice du pouvoir revendiqué comme « vertical », c'est-à-dire sans négociations ni concertations, l'étatisation constitue aujourd'hui un véritable projet politique, qui a été déployé ces dernières années. Elle pourrait demain aller plus loin, par exemple avec la fusion entre la LF de l'État et la LFSS, ou entre l'impôt sur le revenu et la Contribution sociale généralisée (CSG). Compte tenu de la dégradation des comptes publics, ce n'est sans doute pas le scénario le plus probable à moyen terme.

Toutefois, il reste parfois évoqué, sur un mode un peu différent, s'agissant de la branche Maladie. Le projet dit de « Grande Sécu » consisterait à réformer l'articulation entre assurance maladie obligatoire et assurance maladie complémentaire, en réduisant la place de cette dernière, par la suppression du copaiement des mêmes prestations par les deux financeurs.

Mais la branche Maladie n'a pas seulement pour fonction de rembourser des soins et des biens médicaux ou de verser des indemnités journalières. Elle a pour mission, plus fondamentalement, de rendre possible l'accès à la santé et notamment à la prévention, quand cela est adapté et même nécessaire, et dans le respect de standards contrôlés de qualité.

À cet égard, **il est tout de même curieux que l'hypothèse d'une « Grande Sécu » soit toujours évoquée à propos de l'activité très régulée d'organismes privés à but non lucratif qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, à savoir les mutuelles et les groupes de protection sociale, mais jamais au sujet de l'activité insuffisamment régulée d'opérateurs privés à but lucratif qui lèvent des fonds sur les marchés financiers : les plateformes de prises de rendez-vous chez des professionnels de santé, qui stockent aussi désormais des données personnelles de santé.**

Observée sans débat, la montée en puissance de ces plateformes n'a rien d'anodin, car celles-ci introduisent un biais dans les relations entre les malades et les professionnels de santé, comme entre les caisses, les assurés sociaux et les offreurs de soins. Les interventions de ces plateformes, en effet, sont déconnectées des priorités de la branche Maladie. Un exemple : le secteur d'exercice conventionnel n'est pas un critère possible pour la recherche de praticiens dans une spécialité donnée et pour un secteur géographique considéré.

De façon plus générale, **au vu de la situation des finances sociales et au regard de la montée des périls politiques, l'étatisation de la Sécurité sociale et la remise en cause de l'autonomie de gestion de la protection sociale emporteraient un risque grave de fragilisation de notre modèle social.**

---



Cfdt:

LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

# 4 | NOTRE CONVICTION EST QUE L’AFFIRMATION DE NOTRE MODÈLE SOCIAL COMME UN MODÈLE DE PROGRÈS SOCIAL DEVRA DEMAIN RESPECTER DOUZE PRINCIPES.

Cfdt:

LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

Il ne s’agit pas seulement de s’opposer pour résister. Il importe de faire des propositions solidaires qui pourront ensuite être largement partagées. Nous souhaitons, pour convaincre, nous positionner sur douze principes.

## PRENDRE LE TEMPS DE LA NÉGOCIATION ET DE LA DÉLIBÉRATION

Premier principe : **il faut tirer les leçons de l’échec politique de la réforme des retraites de 2023. On ne peut pas modifier en passant en force, sans causer de grave dommage, notre système de protection sociale.** Pour préserver les sentiments de justice et de confiance sans lesquels il n’y a pas de pratique durable de la solidarité, il est nécessaire, avant toute réforme, de prendre le temps de la discussion avec les partenaires sociaux et, pour les sujets qui les concernent, avec les autres représentants de la société civile organisée. Il est impératif aussi de prendre le temps de la délibération et du vote au Parlement.

## RESPECTER L’AUTONOMIE DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Deuxième principe : la gouvernance de la Sécurité sociale repose sur une autonomie de gestion, dont les partenaires sociaux sont à la fois des acteurs et les garants. Cette décentralisation fonctionnelle doit être renforcée, afin de stimuler la capacité d’initiative, le développement de pratiques innovantes, les actions en partenariat et une saine émulation au sein des différentes branches. **Notre système de protection sociale a tout à gagner à associer davantage les partenaires sociaux et les autres représentants de la société civile organisée à la définition des stratégies de services et de l’évaluation des dispositifs.**

## **S'INSCRIRE, EN TOUTE TRANSPARENCE, DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE**

Troisième principe : pour que la population adhère en confiance, dans la durée, aux dispositifs de protection sociale, encore faut-il que la gestion de ceux-ci soit transparente, aisément compréhensible et prévisible à moyen et long terme. Cela suppose sans doute de **renforcer le caractère pluriannuel des LFSS**, qui est aujourd'hui très limité. Cette approche pluriannuelle obligera les décideurs publics à expliciter leurs choix stratégiques et redonnera du sens et donc de l'intelligibilité aux politiques publiques. Cette démarche valorisera aussi davantage les décisions structurelles ou d'investissement dont il faut expliciter la promesse.

## **ÉQUILIBRER LES COMPTES SOCIAUX À MOYEN TERME**

Quatrième principe : si les dispositifs de protection sociale jouent légitimement un rôle de stabilisateurs économiques en période de crise économique ou de pandémie, les dépenses courantes qu'ils financent n'ont pas vocation à rester durablement sous-financées. Par ailleurs, **l'équité intergénérationnelle conduit à considérer comme inacceptable le report sur les générations futures de la charge des prestations sociales dont nos générations bénéficient aujourd'hui. Nous obérons déjà le bien-être des générations futures quant à la transition écologique de la société.** L'équilibre des comptes sociaux à moyen terme est un principe de bonne gestion et de justice. Les partenaires sociaux et les élus mutualistes prouvent d'expérience, dans les dispositifs qu'ils gèrent au quotidien, que cet équilibre financier n'est pas hors de portée, s'agissant des risques « maladie complémentaire », « prévoyance » et « retraite complémentaire ».

Cfdt:

LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

## **S'ENGAGER RÉSOLUMENT EN FAVEUR DE LA RÉGULATION DES DÉPENSES SOCIALES**

Cinquième principe : défendre la Sécurité sociale, c'est veiller à ce que chaque euro versé par celle-ci soit socialement utile. Le produit de la solidarité est un bien commun, à ce titre il est précieux et son usage doit donc être rigoureux. La régulation des dépenses et la maîtrise de leur évolution sont nécessaires pour lutter à la fois contre le gaspillage, l'économie de la rente et la fraude sociale.

À ce sujet, la lutte contre la fraude sociale vise à sécuriser le bon usage de ressources publiques ou mutualisées, qui sont par ailleurs des ressources rares. Elle cherche aussi à préserver la confiance de la population dans les dispositifs de protection sociale. **La fraude sociale est souvent présente, de façon réductrice et même erronée, comme la fraude au Revenu de solidarité active (RSA) et à la résidence, pour alimenter un discours anti-pauvres et xénophobe. Or, la fraude imputable aux bénéficiaires du système de protection sociale ne représente qu'un tiers des fraudes évaluées en valeur. Pour gagner en efficacité, la lutte contre la fraude sociale doit donc porter aussi sur les professionnels de santé, les entreprises, les travailleurs indépendants et les particuliers.**

Le retour à l'équilibre des comptes sociaux requiert de dégager des gains d'efficacité. Cela ne pose pas de problème de principe : un dispositif de protection sociale doit régulièrement être modifié compte tenu de l'évolution de la situation économique, sociale et démographique.

## AUGMENTER SANS ATTENDRE LES RESSOURCES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Sixième principe : il ne doit plus y avoir de tabou quant à l'augmentation éventuelle des ressources de la Sécurité sociale. Le retour à l'équilibre des comptes sociaux suppose aussi d'ouvrir une réflexion sur la diversification de l'assiette des ressources de la Sécurité sociale et sur l'augmentation du niveau de celles-ci. Il doit s'appuyer sur le principe de contribution.

Il convient bien sûr de distinguer entre les risques sociaux à prestations universelles (maladie, famille, exclusion ou perte d'autonomie), plutôt financés par des impôts et contributions sociales, et les risques sociaux à prestations essentiellement contributives (vieillesse et chômage), plutôt financés par des cotisations sociales. Toutefois, **chaque branche de la Sécurité sociale doit continuer, dans une approche universelle de couverture des risques sociaux, à prendre en charge à la fois tous les assurés sociaux, en particulier les classes moyennes comme les publics les plus fragiles qui bénéficient de prestations non contributives.**

À l'évidence, **la CSG reste l'outil le plus efficace, dont l'assiette large est la plus juste.** La CFDT est aussi favorable à l'instauration d'un impôt sur le patrimoine des plus favorisés ou à une refonte de la fiscalité sur les successions.

Pour le reste, La CFDT s'oppose à une fiscalisation plus large du financement de la Sécurité sociale qui remettrait en cause l'autonomie de celle-ci et prendrait la forme, socialement injuste, par exemple d'une augmentation de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). **L'offensive idéologique contre la Sécurité sociale, en effet, se traduit aujourd'hui par le lobbying de milieux conservateurs et patronaux en faveur d'une baisse des cotisations sociales, supportées par les entreprises, voire de la CSG, que compenserait ou surcompenserait une hausse de la TVA, à la charge des ménages, en particulier de ceux qui, n'ayant pas le moyen d'épargner, dépensent et consomment la totalité leurs revenus. Ce prétendu « Big bang » constituerait ce qu'il faut bien appeler une « dévaluation sociale ». Comme les dévaluations monétaires dites « compétitives » prônées par les souverainistes dans les années 1980 et 1990, cette dévaluation sociale serait censée accroître un temps la compétitivité-prix des exportations, le temps que durerait le gel de l'évolution des salaires. Il s'agirait donc d'un transfert de charges des entreprises vers les ménages, dont le coût des consommations serait renchéri, et vers les travailleurs, dont la rémunération ne pourrait plus progresser.** La CFDT considère que cette piste tend à fragiliser l'autonomie de la Sécurité sociale et qu'elle réduit le pouvoir d'achat des familles. Si, en augmentant le prix des importations mais pas celui des exportations, une hausse de la TVA peut pallier, pour certains biens de consommation, le dumping social et environnemental de certains pays producteurs, elle n'est pas de nature à renforcer durablement et structurellement la compétitivité de notre économie, laquelle nécessite une action résolue sur des composantes hors prix : formation, organisation du travail, investissement, innovation, etc.

En tout état de cause, au-delà des seuls enjeux de financement, il s'agit de renforcer dans la population une perception de la justice sociale.

## CONTINUER DE FAIRE DU TRAVAIL LE FONDEMENT DE LA PLUPART DES SOLIDARITÉS

Septième principe : les revenus d'activité ont vocation à rester l'assiette prédominante des dispositifs sociaux, même si d'autres sources de financement doivent être sollicitées. **La fragilisation du salariat ne doit pas entraîner la fragilisation de la Sécurité sociale, mais au contraire son renforcement pour réussir le développement de la portabilité des droits.** Par ailleurs, la Sécurité sociale doit continuer de couvrir les risques sociaux, mais, s'adaptant aux évolutions du salariat, elle devra aussi prendre en charge à l'avenir, suivant des modalités à redéfinir, un accompagnement davantage personnalisé des parcours professionnels.



LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

## ADOPTER L'APPROCHE LA PLUS UNIVERSELLE POSSIBLE

Huitième principe : pour la défense de l'intérêt général, il faut continuer à promouvoir l'approche la plus universelle, fondée sur la mutualisation la plus large de la couverture contre les risques sociaux. Solidarité intergénérationnelle, solidarité entre actifs et malades, solidarité entre actifs et familles : ce principe concerne la plupart des risques sociaux.

**Notre système de protection sociale doit mieux garantir l'égalité entre les femmes et les hommes. Inégalités de santé, face à la retraite, dans l'exercice des charges familiales et dans l'accompagnement de personnes vivant avec un handicap ou de personnes âgées en perte d'autonomie : beaucoup reste à faire. Le principe d'universalité ne doit plus connaître de limite de genre. Les dispositifs de protection sociale, en particulier dans la branche Famille, doivent favoriser l'émancipation des femmes et leur accès au travail.**

De façon générale, cette approche universelle ne devra pas faire obstacle à la satisfaction de la demande croissante de la société en faveur d'une personnalisation des dispositifs sociaux, c'est-à-dire de leur adaptabilité au libre choix des personnes, selon leur mode de vie ou leurs projets personnels.

## PRENDRE EN COMPTE SANS TARDER LES CONSÉQUENCES DU CHOC DÉMOGRAPHIQUE À VENIR

Neuvième principe : les prestations sociales doivent évoluer progressivement pour tenir compte, de façon soutenable financièrement, des évolutions considérables attendues dans notre démographie. **La baisse de la natalité**, l'allongement de l'espérance de vie, ainsi que l'augmentation du grand âge et de la perte d'autonomie auront un impact important sur l'équilibre financier des branches Famille, Maladie, Vieillesse et Autonomie. En particulier, **le retard pris dans la couverture de la perte d'autonomie et le développement de l'offre de services à destination des personnes âgées dépendantes, en termes d'investissement comme de politique de ressources humaines, doit être comblé.**

## COUVRIR LES RISQUES SOCIAUX ÉCOLOGIQUES ET INTÉGRER UNE DIMENSION ÉCOLOGIQUE DANS LES DISPOSITIFS SOCIAUX

Dixième principe : le retard pris également dans la transition écologique juste va augmenter la prévalence des risques sociaux liés à la santé environnementale, voire aux incidents climatiques. Les branches Maladie et Maladies professionnelles / Accidents du travail seront particulièrement concernées par le développement de risques sociaux écologiques. Mais **toutes les branches de la Sécurité sociale, dans leur gestion administrative ou dans les prestations et subventions qu'elles versent, devront s'engager résolument dans la transition écologique juste.** Des premiers pas ont été faits. Mais il faut maintenant passer à la vitesse supérieure.

## AMÉLIORER LA COUVERTURE DE CHAQUE RISQUE SOCIAL EN TENANT COMPTE DE SES SPÉCIFICITÉS

Onzième principe : il faut veiller à la fois à la cohérence d'ensemble de notre modèle social, gage de sa bonne compréhension par la population, et à la pertinence, sur le plan économique



LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

et social, des mécanismes de la couverture collective contre chaque risque social, ce qui est la condition de son efficacité et de son équilibre financier. **Où finit la personnalisation de la couverture sociale et où commence l'individualisation de la protection par l'assurance personnelle ?** Comment instaurer, organiser ou développer des couvertures complémentaires ou supplémentaires, sans dégrader à terme la qualité de la couverture de base ? Comment donner une cohérence d'ensemble aux dispositifs sociaux tout en adoptant, pour la couverture de chaque risque social, l'organisation, le mode d'intervention et le financement le plus adapté et le plus efficace ? Contre tout discours simplifiant, nous devons prendre en compte la complexité du réel pour agir sur lui de la façon la plus efficiente.

## **POSER LES BASES D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE INTERNATIONALE**

Douzième principe : les différentes pandémies, d'une part, et le gel des financements à l'international de l'United States Agency for International Development (l'Agence des États-Unis pour le développement international, USAID) en 2025, d'autre part, doivent provoquer une prise de conscience. La sécurité sanitaire et sociale de la planète ne pouvait plus dépendre du seul arbitrage d'un grand pays, ou même de quelques-uns. **L'Europe et le Sud global doivent poser les fondations d'une Sécurité sociale internationale, financée sur un pourcentage des sommes consacrées à la protection sociale dans chaque pays.** Ce fond viserait à développer la vaccination et la lutte contre les pandémies. Il financerait l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Cfdt:

LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS

## **EN CONCLUSION, LA PROTECTION SOCIALE QUE NOUS VOULONS**

Dans un contexte politique et financier particulièrement délicat, le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 est en cours de préparation. Son objet ne sera pas strictement financier et sa portée ne sera pas seulement technique. C'est de notre modèle social qu'il s'agit. De l'issue de ces discussions dépendra sans doute la confiance de la population dans nos institutions sociales au regard de l'idée de justice et quant à la pérennité de celles-ci.

Nous sommes persuadés que les partenaires sociaux et les autres composantes de la société civile organisée auront un rôle stratégique à tenir à l'avenir, en particulier dans l'évaluation des politiques publiques qui reste à améliorer. Les décideurs publics ont un horizon temporel trop bref pour pouvoir mener à bien cette tâche pourtant essentielle. Et l'air du temps, dans le champ politique, est davantage porté à la communication et à la simplification du discours qu'à l'analyse détaillée de dispositifs complexes et de leur efficacité dans un esprit de nuance.

**Ce qui se joue dans le domaine de la protection sociale aura son importance pour la cohésion nationale dans un contexte géopolitique menaçant. Cela sera peut-être décisif aussi pour la défense de l'ordre public social à l'horizon de 2027. C'est pourquoi nous y prendrons toute notre part.**



LA PROTECTION SOCIALE  
QUE NOUS VOULONS







CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL  
4, BD DE LA VILLETTE - 75955 PARIS CEDEX 19  
TÉL. : 0142 03 80 00